brossard

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 18 mars 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

---

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

250318-071

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Procès-verbaux

250318-072

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 18 FÉVRIER 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D’adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 18 février 2025, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels

6. Comités et commissions du conseil

250318-073

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 22 JANVIER 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’approuver l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 22 janvier 2025;

D'autoriser la Direction des Travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-074

6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D’entériner les recommandations du comité consultatif d’urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 12 février 2025, en ce qui concerne les plans d’implantation et d’intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20250212-5.1 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00004 – 5787, rue Alain – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250212-5.2 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00011 – 5725, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250212-5.3 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00005 – 5700, rue Bertrand – modifications architecturales – bâtiment résidentiel;

CCU-20250212-5.4 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00016 – 1910, rue Colbeck – construction – habitation unifamiliale isolée – Brossard-sur-le-parc;

CCU-20250212-5.5 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00003 – 7520, place Marengo – modification à un agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250212-5.6 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00013 – 2735, rue Marquise – modifications architecturales – bâtiment résidentiel;

CCU-20250212-6.1 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2024-00257 – 1055, rue du Lumen – aménagement paysager;

CCU-20250212-6.2 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2024-00248 – 8220, boulevard Taschereau – agrandissement commercial;

CCU-20250212-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00237 – 7209, boulevard Taschereau, locaux 109-110 – affichage – Kaëdo Sushi;

CCU-20250212-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00255 – 7350, boulevard Taschereau, local 39A – affichage – Amusement 20/20;

CCU-20250212-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00172 – 8200, boulevard Taschereau, local 17 – affichage – Scholars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

250318-075

7.1 RÈGLEMENT REG-500 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DANS DES PÔLES SPORTIFS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 $ - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Tina Del Vecchio à la séance du 12 février 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

d'adopter le règlement REG-500 ordonnant divers travaux dans des pôles sportifs municipaux et décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000 $.

Un débat s'engage.

À la demande de la conseillère Xixi Li, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Christian Gaudette, Tina Del Vecchio, Stéphanie Quintal, Patrick Langlois, Claudio Benedetti, Sophie Allard, Antoine Assaf, Michelle Hui et Daniel Lucier.

Vote contre: Xixi Li.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

250318-076

8.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DU COLLECTEUR PROVENCHER - DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 – LOT 1 - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-24-1878 – Lot 1 relatif à des services professionnels en ingénierie visant la conception et la préparation des plans et devis pour le projet du collecteur Provencher, le tout selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de Groupe Conseil Génipur inc., pour un montant de 1 611 076,84 $, taxes incluses;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 1 629 702,69 $, taxes nettes, pour le mandat de conception et préparation des plans et devis ainsi que pour les contingences au projet, à même le surplus affecté – analyses avant-projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-077

8.2 **DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 – LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET, DEMANDE DE PERSONNEL INGÉNIEUR - AUTORISATION**

Considérant le contrat-cadre SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à la firme IGF Axiom, à la séance du conseil du 16 avril 2024, par la résolution 240416-168;

Considérant l'absence actuellement de 2 ingénieurs (congés maladie) et un poste d'ingénieur vacant dans la division d'infrastructures du service Génie municipal;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-24-1878, lot 2, relatif à des services professionnels en gestion de projet, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme IGF Axiom, pour une somme de 151 858,98 $ taxes incluses, pour obtenir les services d'un ingénieur senior afin d'assurer le suivi des échéanciers prévus au plan triennal d'immobilisations en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-078

8.3 **ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE DÉBRIS TOUT TERRAIN 100 % ÉLECTRIQUE INCLUANT SES ÉQUIPEMENTS - CONTRAT SP-24-1968 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1968, relatif à l'acquisition d'un aspirateur de débris tout terrain 100 % électrique incluant ses équipements, à l'unique soumissionnaire conforme, soit Exprolink, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 201 744,33 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-079

8.4 **ACQUISITION D'UN CHARGEUR ARTICULÉ ET SES ÉQUIPEMENTS - CONTRAT SP-24-1969 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1969 relatif à l'acquisition d'un chargeur articulé et ses équipements au plus bas soumissionnaire conforme, soit J. René Lafond inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 160 175,12 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-080

8.5 **SERVICES DE BALAYAGE MÉCANIQUE DES SENTIERS, PISTES CYCLABLES ET PETITS STATIONNEMENTS - CONTRAT - SP-24-1975 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1975 relatif aux services de balayage des sentiers, pistes cyclables et petits stationnements, à l'unique soumissionnaire lequel a déposé une offre conforme, soit Les Entreprises Myrroy inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 180 175,02 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-081

8.6 **AUSCULTATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC EN BÉTON-ACIER SUR LE BOULEVARD DE ROME - CONTRAT SP-24-1982 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1982 relatif aux services d'auscultation d'une conduite d'aqueduc en béton-acier, à l'unique soumissionnaire lequel a déposé une offre conforme, soit Can-Explore inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 522 324,53 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-082

8.7 **SERVICES D'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS - CONTRAT SP-24-1985 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1985 relatif aux services d’enlèvement des graffitis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solutions-Graffiti (9181-5084 Québec inc.), pour un montant de 151 387,58 $, taxes incluses selon les termes et conditions du contrat pour une durée de trois (3) années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-083

8.8 **STATION D'ÉCHANTILLONNAGE – QUALITÉ DE L'AIR – LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE – PARC VOLTAIRE – ENTENTE DE PROLONGATION DE BAIL - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D’autoriser la prolongation de bail avec Les ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée (ci-après «PJCCI») jusqu'au 30 juin 2026, afin de permettre le maintien, sur une parcelle de terrain située dans le parc Voltaire, d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air, selon les termes et conditions stipulés au projet d’entente joint aux présentes;

D’autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de prolongation, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-084

8.9 **PROGRAMME DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - PROMENADE FLUVIALE (PHASE 1) - AUTORISATION**

Considérant que la Promenade fluviale du Grand Montréal (ci-après, la « Promenade fluviale ») est identifiée depuis 2013 au programme de la Trame verte et bleue (la « TVB ») de la Communauté métropolitaine de Montréal (la « CMM ») comme étant l'un des axes majeurs d'intervention visant l'acquisition et la mise en valeur de milieux naturels dans la région métropolitaine;

Considérant que la Promenade fluviale est un projet situé sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent et que ce site traverse le territoire de six municipalités (Sainte-Catherine, Candiac, Delson, La Prairie, Brossard et Saint-Lambert);

Considérant qu'un projet a été élaboré afin de procéder à la modernisation du lien cyclable présent sur la digue et l'aménagement de haltes favorisant une utilisation sécuritaire des lieux;

Considérant qu'un bail avec la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent ci-après, la « Corporation » et que la corporation a souhaité signer avec la CMM ledit bail;

Considérant que la CMM a obtenu du gouvernement fédéral une aide financière pouvant aller jusqu'à 18 000 000 $ provenant du Fonds pour le transport actif pour la réalisation du projet;

Considérant que le programme de la TVB contribue également financièrement à la réalisation du projet;

Considérant l'intérêt de la Ville de Brossard de voir le projet se réaliser afin de consolider et de bonifier le lien cyclable présent sur la digue que ce soit à titre de destination récréotouristique que d'infrastructure soutenant le transport actif entre la rive sud et l'île de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'autoriser la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») à réaliser les travaux liés au projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal (phase 1) qui traversera le territoire de Brossard et des municipalités de Sainte-Catherine, Candiac, Delson, La Prairie et Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-085

8.10 **REGROUPEMENT D'ACHATS DE CARBURANT EN VRAC - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - CONTRAT CAR-2025 - AUTORISATION - PRENDRE ACTE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

De prendre acte du contrat CAR-2025 relatif à l'acquisition de carburants en vrac pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028 octroyé par l'Union des municipalités du Québec à Mazout G. Bélanger Inc., ce qui représente pour la Ville une dépense estimée à 1 131 938,79 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-086

8.11 **RÈGLEMENT HORS COUR - DOSSIER JUDICIAIRE 505-17-012832-210 - AUTORISATION**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Brossard de régler à l'amiable le litige entourant le contrat SP-14-808;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la directrice ou le conseiller juridique sénior de la Direction des services juridiques à signer une Transaction-quittance, dans le dossier de la Cour Supérieure 505-17-012832-210, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

250318-087

9.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 13 FÉVRIER AU 12 MARS 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 13 février au 12 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-088

9.2 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-089

9.3 SUBVENTIONS - PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - 2024 - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder une subvention aux organismes, groupes citoyens et citoyen suivants, dans le cadre du *Programme de subventions pour des projets en environnement et en développement durabl*e, pour les projets mentionnés ci-dessous :

- Pharmacie Danielle Hébert et Walid Khoder inc. : *Pharmacie écoresponsable*, une somme de 6 200 $;

- ZIP Jacques-Cartier : *Sensibilisation et identification des espèces exotiques envahissantes (EEE)*, une somme de 7 500 $;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, les ententes à intervenir avec les organismes mentionnés ci-dessus;

D'autoriser le versement d'une somme de 290 $ afin de rembourser, notamment, les frais d'analyse d'Hydro-Québec pour le projet *Jardin communautaire Rainville* réalisé en 2024 par le regroupement citoyen *Le croissant Rainville*, et autorisé préalablement par la résolution 231114-593.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-090

9.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 28 MARS 2025 - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brossard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 000 000 $ qui sera réalisé le 28 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de $
REG-416	347 700 $
REG-438	2 586 800 $
REG-450	792 200 $
REG-462	11 273 300 $

Considérant qu'il y a lieu de modifier lesdits règlements d'emprunt en conséquence;

Considérant que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros REG-416, REG-438, REG-450 et REG-462, la Ville de Brossard souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

Que les règlements d'emprunt numéros REG-416, REG-438, REG-450 et REG-462 soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 mars 2025;

2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   BANQUE NATIONALE DU CANADA
   SUCCURSALE 10321
   8200, BOUL. TASCHEREAU SUITE 1400
   BROSSARD, QC
   J4X 2S6

8. Les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Brossard, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, que le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-416, REG-438, REG-450 et REG-462 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 28 mars 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-091

9.5 **AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 535 246 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la Loi sur les cités et villes, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que le règlement REG-461 est entré en vigueur le 21 février 2023;

CONSIDÉRANT les orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil et au plan d'urbanisme de la Ville de Brossard relativement à l'importance du paysage associé au fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'à la mise en valeur et à l'appropriation des berges du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'Immeuble constitue l'un des derniers espaces disponibles permettant d'augmenter la propriété publique en bordure du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le potentiel d'aménagement de l'Immeuble qui offre des vues intéressantes vers le centre-ville de Montréal et sur le nouveau pont Samuel-de-Champlain;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'assujettir au droit de préemption le lot 4 535 246 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie pour une période de dix (10) ans, le tout pour fins de réserve foncière;

D'autoriser la directrice ou le chef de service transactions immobilières et contrats de la Direction des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, l'avis d'assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-092

9.6 **AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 535 130 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que le règlement REG-461 est entré en vigueur le 21 février 2023;

CONSIDÉRANT les orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil et au plan d'urbanisme de la Ville de Brossard relativement à l'importance du paysage associé au fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'à la mise en valeur et à l'appropriation des berges du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'Immeuble constitue l'un des derniers espaces disponibles permettant d'augmenter la propriété publique en bordure du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le potentiel d'aménagement de l'Immeuble qui offre des vues intéressantes vers le centre-ville de Montréal et sur le nouveau pont Samuel-de-Champlain;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'assujettir au droit de préemption le lot 4 535 130 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie pour une période de dix (10) ans, le tout pour fins de réserve foncière;

D’autoriser la directrice ou le chef de service transactions immobilières et contrats de la Direction des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, l’avis d’assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

250318-093

10.1 MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉS MUNICIPAUX - DÉCISION

Considérant l’analyse des dossiers des employés municipaux visés par les rapports DRH-2025-07 et DRH-2025-09 de la Direction des ressources humaines;

Considérant les recommandations de suspensions émises par la Direction des ressources humaines au sujet des employés visés;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'entériner les suspensions des employés municipaux visés ;

D’autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec les Directions concernées, à fixer les dates desdites suspensions et à en informer les employés faisant l'objet de ces mesures.

À la demande de la conseillère Xixi Li, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cet amendement.

Votent en faveur : Christian Gaudette, Tina Del Vecchio, Stéphanie Quintal, Patrick Langlois, Sophie Allard, Antoine Assaf, Michelle Hui et Daniel Lucier.

Votent contre: Xixi Li et Claudio Benedetti.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

250318-094

10.2 GRILLE SALARIALE 2025-2026 - EMPLOYÉS SAISONNIERS - PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR ET DE LA RELÂCHE SCOLAIRE - ADOPTION

Considérant que la rémunération des employés des programmes de camps de jour et de la relâche scolaire doit être adoptée annuellement par résolution du conseil municipal;

Considérant que la grille salariale proposée doit être en vigueur jusqu’au 31 mars 2026, afin de couvrir l’ensemble des opérations de cette catégorie d’emploi durant cette période;

Considérant l'augmentation de 0,35 $/heure du salaire minimum, prévue au 1er mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D’adopter la grille salariale relative aux employés des programmes de camps de jour et de la relâche scolaire, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-095

10.3 PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES FINANCES - ADOPTION

Considérant le dépôt du plan d'organisation de la Direction des finances visant notamment à répondre aux nombreux enjeux et défis de la Ville de Brossard dans le cadre des Grands chantiers Servir, Bâtir et Réussir le Brossard de demain;

Considérant la nécessité d'augmenter le soutien de la Direction des finances et plus particulièrement du service des approvisionnements, dans un contexte de croissance de la Ville et notamment dans les dossiers de planification financière et d'approvisionnement;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le plan d'organisation de la Direction des finances et sa structure proposée, tel que soumis;

Que la mise en œuvre du plan d'organisation fera l'objet de décisions distinctes selon les politiques applicables et en fonction de l'évolution des besoins et des priorités de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-096

10.4 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DU GREFFE

Considérant la nouvelle structure organisationnelle présentée le 16 avril 2024 lors de l'adoption du plan d'organisation de la Direction du greffe ;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'approuver la mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction du greffe, aux fins suivantes:

D'autoriser la création d'un poste de conseiller juridique et d'un poste de technicien juridique;

De modifier en conséquence, l'organigramme de la Direction du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-097

10.5 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES FINANCES

Considérant l'adoption du Plan d'organisation de la Direction des finances le 18 mars 2025;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu;

D'autoriser la première phase de mise en oeuvre de 2025 du plan d'organisation de la Direction des finances, aux fins suivantes :

- Création d'un poste permanent de commis comptes à payer;
- Création d'un poste permanent de commis aux approvisionnements niveau 2;
- Abolition du poste de chef de section – analyste aux approvisionnements;
- Création d'un poste permanent de conseiller analyste – approvisionnement;
- Abotlion d'un poste de conseiller - analyste financier;
- Création d'un poste permanent de conseiller analyste financier principal;

De modifier en conséquence, l'organigramme de la Direction des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-098

10.6 **MISE EN ŒUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES**

Considérant l'adoption du plan d'organisation de la Direction des services juridiques le 3 décembre 2025;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la mise en œuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction des services juridiques aux fins suivantes :

- Création d'un poste permanent de Chef de division – réglementation;

De modifier en conséquence, l'organigramme de la Direction des services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-099

10.7 **MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Considérant l'adoption du plan d'organisation de la Direction des services techniques le 2 juillet 2024;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction des services techniques, aux fins suivantes:

- Création d'un poste de chargé de projet - Circulation sous le service de Circulation et mobilité durable

De modifier en conséquence, l'organigramme de la Direction des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-100

10.8 **MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Considérant l'adoption du plan d'organisation de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 17 septembre 2024;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement aux fins suivantes :

- Création d'un poste permanent d'inspecteur en bâtiment;
- Abolition d'un poste permanent d'inspecteur en bâtiment à semaine réduite;
- Création d'un poste permanent d'inspecteur municipal;
- Création d'un poste permanent de technicien en urbanisme et cartographie;
- Abolition d'un poste permanent de technicien en dessins assistés par ordinateur (DAO);
- Création d'un poste permanent de chargé de projets en développement durable.

De modifier en conséquence, l'organigramme de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-101

10.9 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements

250318-102

11.1 FERMETURE DE RUES - FÊTE DU VOISINAGE - 6 AU 8 JUIN 2025 - AUTORISATION

Considérant que la Fête du voisinage encourage la fraternité, la solidarité et les liens d'entraide qui contribuent à développer la résilience de nos communautés et en faire des lieux plus ouverts à la diversité et à l'inclusion;

Considérant que toute fermeture de rues est approuvée par la Direction des travaux publics et la Direction des services techniques, ainsi que par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), qui attestent la conformité des plans de fermeture de rues dans un souci de sécurité pour l'ensemble de la population;

Considérant que le transport des barrières et de la signalisation de fermeture de rues est effectué pendant les heures régulières d'opération par la Direction des travaux publics;

Considérant que le règlement municipal REG-397 permet la fermeture des rues par l'adoption d'une résolution du conseil municipal;

Considérant que l'autorisation sur trois jours permettra plus de flexibilité aux citoyens et qu'une seule fermeture de rue pourra être autorisée par demande citoyenne, par voisinage, soit le vendredi 6, le samedi 7 ou le dimanche 8 juin 2025;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser les demandes de fermeture de rues, suivant les approbations préalables requises, dans le cadre de la Fête du voisinage qui se tiendra entre le vendredi 6 et le dimanche 8 juin 2025 inclusivement, ainsi que la fourniture et la livraison de barrières et de la signalisation de fermeture de rues, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-103

11.2 FERMETURE DE RUES - COURSE DES COULEURS DE L'ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL - 21 MAI 2025 - AUTORISATION

Considérant la tenue de l'activité Course des couleurs de l'école Guillaume-Vignal dans le but d'encourager l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie par les élèves fréquentant cette école;

Considérant que le règlement municipal REG-397 permet la fermeture de rues conditionnellement à l'adoption d'une résolution du conseil municipal à cet effet;

Considérant que la Direction des travaux publics et la Direction des services techniques valident et attestent la conformité du plan de fermeture de rues proposé par l'école Guillaume-Vignal pour cette activité;

Considérant que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) s'est engagé auprès de l'école Guillaume-Vignal à fournir, le cas échéant, l'équipement nécessaire à la fermeture de rues, telles des barrières;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser dans le cadre de l'activité Course des couleurs de l'école Guillaume-Vignal, la fermeture partielle de la rue Place Marquette, la rue Place Mozart et la rue Manon entre les rues Murville et Place Marquette et ce, afin d'assurer la sécurité des jeunes coureurs, le mercredi 21 mai 2025, de 12 h 00 à 14 h 55 ou le jeudi 22 mai 2025 si l'activité est reportée en cas de pluie, suivant les approbations préalables requises et conformément au plan déposé au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-104

11.3 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2025 - NOMINATION DES LAURÉATS - APPROBATION

Considérant que le processus de mise en candidature s'est tenu du 21 octobre au 2 décembre 2024;

Considérant que les candidatures présentées répondaient aux critères d'admissibilité du processus de sélection;

Considérant que les lauréats proposés ont été sélectionnés par le comité d'évaluation le 23 janvier 2025;

Considérant les différentes étapes de préparation de cet événement;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder les différents prix aux lauréats sélectionnés par le comité d'évaluation dans le cadre de l'édition 2025 du Gala de l'action bénévole, en regard de la qualité de leur contribution bénévole à Brossard;

D'établir le jumelage des élus avec les lauréats en prévision de l'événement, à partir de la liste des lauréats soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-105

11.4 ÉVÈNEMENTS SPORTIFS AU 832, BOULEVARD PROVENCHER – DÉFI HAMFIT – FONDATION CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION

Considérant que la résolution 241203-584 autorise la gratuité pour les certificats d'autorisation de place d'affaires et permis d'occupation du domaine public aux dates visées;

Considérant que le requérant devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de nuisances lors de la tenue des évènements;

Considérant que les exigences du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL), du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) et de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaires (LCVC) devront être respectées;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser la tenue des évènements sportifs au 832, boulevard Provencher, entre de 8 h et 14 h aux dates suivantes :

- Les 27 et 28 avril 2025, remis au 4 et 5 mai 2025 en cas d'intempéries;
- Les 23 et 24 juin 2025, remis au 30 juin et 1er juillet 2025 en cas d'intempéries;
- Les 26 et 27 juillet 2025, remis au 2 et 3 août 2025 en cas d'intempéries;
- Les 6 et 7 septembre 2025, remis au 13 et 14 septembre 2025 en cas d'intempéries;

Le tout, sous réserve du respect des conditions mentionnées dans le préambule et suivant la résolution 241203-584 adoptée le 3 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

250318-106

12.1 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ASSISES ANNUELLES 2025 - INSCRIPTION - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser l'inscription de tous les membres du conseil municipal aux assises annuelles 2025 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Québec les 14, 15 et 16 mai 2025;

D'autoriser une dépense totale de 11 066,34 $, taxes incluses, pour l'inscription;

D'autoriser le remboursement des frais de kilométrage, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-107

12.2 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROSSARD (AHMB) - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les organismes sportifs qu'elle reconnaît dans leur mission de promotion de l'activité physique et de saines habitudes de vie;

Considérant que l'organisme contribue au rayonnement de Brossard par l'organisation d'un tournoi de niveau provincial;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnem*ent à l'Association du hockey mineur de Brossard, pour la réalisation de la 47e édition du Tournoi provincial atome André-Madore de Brossard;

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-108

12.3 BROSSARD SYNCHRO - PROJET SPÉCIAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que la Ville souhaite soutenir l'organisme dans l'organisation de la compétition d'envergure de natation artistique qui se tiendra au Complexe aquatique du 4 au 6 avril 2025;

Considérant que l'organisme représente fièrement Brossard dans le cadre de cet événement et que celui-ci contribue au rayonnement du complexe aquatique dans la communauté sportive locale, régionale et provinciale;

Considérant que l'organisme s'engage à remettre un rapport sur l'utilisation de l'aide financière accordée par la Ville au plus tard trois (3) mois après la réalisation du projet;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder une aide financière en argent de 959 $ et la gratuité des frais de main-d'œuvre technique d'une valeur de 2 720 $, pour une contribution municipale d'une valeur totale de 3 679 $, dans le cadre du programme financier *Projet spécial*, à l'organisme Brossard Synchro;

Que conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes en vigueur, Brossard Synchro bénéficie de la gratuité d'utilisation des bassins et salles, le tout d'une valeur de 3 600 $ en espaces, biens et services pour les 3 jours de cette compétition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-109

12.4 CLUB OPTIMISTE CHAMPLAIN-BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant la contribution du Club Optimiste Champlain-Brossard au bien-être de la jeunesse brossardoise;

Considérant le souhait de la Ville de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de ses jeunes citoyennes et citoyens et de leurs familles;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'accorder un soutien financier de 1 000 $, dans le cadre du programme d'*Aide au fonctionnement,* à l'organisme Club Optimiste Champlain-Brossard;

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-110

12.5 FONDATION D'ENTRAIDE DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme est une fondation qui vient en aide aux familles brossardoises touchées par la pauvreté;

Considérant que les clientèles vulnérables sont de plus en plus nombreuses et que les besoins sont croissants;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder un soutien financier de 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l'organisme Fondation d'Entraide de Brossard;

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-111

12.6 LUNCH CLUB SOLEIL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme oeuvre sans relâche auprès d'une clientèle aînée brossardoise, afin de briser l'isolement par une offre d'activités sociales sécuritaires, divertissantes et adaptées;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder un soutien financier de 1 000 $, dans le cadre du programme d'*Aide au fonctionnement* à l'organisme Lunch Club Soleil;

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-112

12.7 DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES LIGNES D'AUTOBUS EXPRESS 45 ET 90 ET RÉVISION DE L'ENTENTE SUR L'EXCLUSIVITÉ DU REM -MOTION

Considérants que la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) a entraîné la suppression des lignes d'autobus express 45 et 90, qui assuraient une connexion directe et fiable entre Brossard et le centre-ville de Montréal;

Considérants que l'exclusivité accordée au REM interdit aux autobus d'emprunter le pont Samuel-De Champlain, sauf en cas de panne du train, limitant ainsi l'offre de transport collectif pour les résidents de Brossard;

Considérants que les pannes répétées du REM ont perturbé la mobilité des citoyens et mis en évidence la nécessité d'une solution de transport supplémentaire et pérenne;

Considérants que le déploiement temporaire d'autobus supplémentaires par la Société de transport de Montréal (STM) et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a démontré que la coexistence entre autobus et REM est non seulement possible, mais nécessaire pour assurer une offre de transport collectif fiable;

Considérants que la Ville de Brossard s'engage à promouvoir une interconnexion robuste et diversifiée des modes de transport collectif pour répondre aux besoins croissants des citoyens;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

que le conseil municipal de la Ville de Brossard :

1. Exige une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps;

2. Demande officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de rétablir de façon permanente les lignes d'autobus express 45 et 90, assurant une liaison efficace et directe entre Brossard et le centre-ville de Montréal;

3. Demande l'étude de scénarios pour la réouverture du terminus Chevrier, qui offrait près de 2300 places de stationnement incitatif et facilitait l'accès au transport collectif avant sa fermeture en 2024;

4. Demande également l'augmentation du nombre de places de stationnement incitatif à la station Panama, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de Brossard et d'encourager l'utilisation du transport collectif;

5. Invite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience brossardoise dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens;

6. Mandate la Direction du greffe de transmette une copie cette résolution à la ministre du Transport et de la Mobilité durable (MTMD), à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CSPQ-Infra), à la ministre responsable de la Montérégie ainsi qu'au Réseau de transport de Longueuil (RTL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

250318-113

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 20 MARS 2025 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-250320-1.2, 1.5, 2.2 à 2.5, 4.1 à 4.3, 5.1 à 5.5, 6.1, 6.3 à 6.17, 8.1 à 8.4, 8.8 à 8.12 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

250318

14.1 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025 - DÉPÔT

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 20 février 2025, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

250318

14.2 PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 11 MARS 2025 - DÉPÔT

Le procès-verbal de la réunion du comité de planification tenue le 11 mars 2025, est déposé.

250318

14.3 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 22 JANVIER 2025- DÉPÔT

Le procès-verbal du comité de mobilité durable tenue le 22 janvier 2025, est déposé.

250318

14.4 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2025 - DÉPÔT

Le procès-verbal du comité de suivi des contrats tenue le 19 février 2025, est déposé.

250318

14.5 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2025 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 février 2025, est déposé.

250318

14.6 **LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 13 FÉVRIER AU 12 MARS 2025 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 13 février au 12 mars 2025, est déposée.

250318

14.7 **LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - DÉPÔT**

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, est déposé.

250318

14.8 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS - LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS 2024 - DÉPÔT**

La liste des remboursements de frais de recherche et de soutien des conseillers autorisés par la municipalité, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, est déposée.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s’exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l’ordre du jour.

16. Levée de l’assemblée

250318-114

16.1 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu que la présente séance soit levée à 21h21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE, LA GREFFIÈRE,

Doreen Assaad Joanne Skelling